

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Open Data France - Adhésion - Décision - Autorisation -
Désignation**

Madame DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagée dans l'ouverture de ses données publiques depuis septembre 2010, faisant partie des collectivités pionnières en la matière. D'autres collectivités, des villes, des départements et des régions sont également engagées dans la même démarche.

Un collectif informel de ces collectivités s'est constitué en février 2012 au cours d'une réunion à laquelle participaient des représentants de la Communauté urbaine.

Depuis quelques mois, il apparaît que la forme d'un collectif informel n'est plus suffisante en termes de représentativité des collectivités engagées dans le mouvement Open Data ni en tant que partenaire de discussion avec les instances étatiques (ETALAB) ou les homologues étrangers œuvrant sur le sujet de l'ouverture des données publiques.

C'est pourquoi les collectivités ont souhaité se constituer en association loi 1901.

La Cub a participé, aux côtés d'autres collectivités (dont en particulier Toulouse Métropole, la Région PACA, la ville de Montpellier, le Conseil Général de Saône et Loire, Rennes Métropole et le Conseil général de la Gironde) à la rédaction des statuts de cette association, qui trouvera son aboutissement lors de l'assemblée générale constitutive qui se tiendra à Toulouse le 9 octobre prochain.

L'objet de l'association, dénommée « Open data France » est de regrouper et soutenir les collectivités engagées activement dans une démarche d'ouverture des données publiques et de favoriser toutes les démarches entreprises par ces collectivités dans le but de la promotion de l'open data.

Ainsi, l'association mènera en particulier les actions suivantes :

- apporter à ses membres les informations, conseils ou autres soutiens nécessaires à l'ouverture des données publiques ;

- favoriser les négociations avec l'ensemble des partenaires nationaux ou internationaux, notamment avec les ministères concernés, les instances de régulation et les différents acteurs économiques du secteur ;
- favoriser les productions communes par des groupes de travail ou ateliers sur des thèmes définis en commun comme devant apporter des éléments de réponse aux questions qui se posent sur l'Open Data et sa mise en œuvre ;
- participer au développement du mouvement Open Data par toutes actions de communication (conférence...), valorisation, formation et accompagnement ;
- représenter ses membres auprès de toute autorité publique et privée dans le but d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres.

L'intérêt pour la Communauté Urbaine d'adhérer à une telle structure est de lui permettre :

- le partage et la valorisation des compétences et savoir-faire en matière d'ouverture des données publiques avec les autres collectivités impliquées dans la démarche,
- le bénéfice d'un plus grand poids des propositions portées collectivement par l'association dans le cadre de négociations avec les partenaires nationaux ou internationaux sur le sujet,
- la participation aux groupes de travail, manifestations et conférences organisés par l'association.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 17 juillet 1978, modifiée, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques ;

VU la directive européenne 2003/98/CE du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public ;

VU le décret 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour l'application de la loi du 17 juillet 1978 ;

VU les délibérations n°2011/0302 du 29 avril 2011 et n°2013/0053 du 18 janvier 2013 relatives à l'engagement de la Communauté urbaine de Bordeaux dans l'ouverture de ses données publiques

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'adhésion de la Communauté urbaine à l'association Open Data France en tant que membre fondateur permettra de continuer d'œuvrer dans les meilleures conditions au développement de la démarche d'ouverture des données publiques,

DECIDE

Article 1 : D'adhérer en qualité de membre actif et fondateur à l'association Open Data France, dont l'objet est de regrouper et soutenir les collectivités engagées activement dans une démarche d'ouverture des données publiques, et d'approuver ses statuts, annexés à la délibération.

Article 2 : De désigner Mme Béatrice de François pour siéger au sein de l'association Open Data France,

Article 3 : Le versement de la cotisation annuelle, prévue pour l'année 2014 à 800 € (huit cents euros), sera effectué sur les crédits prévus à cet effet sur le budget principal – chapitre 011 – fonction 0200 – compte 6281 – CRB BE00, pour l'exercice 2014 et suivants.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et document en relation avec cette adhésion.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Désignation effectuée.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 OCTOBRE 2013

PUBLIÉ LE : 15 OCTOBRE 2013

Mme. BÉATRICE DE FRANCOIS